

MANDATURE 2011-2015

DELEGATION DE COMPETENCES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Instance Délégitaire	Durée de la Délégation	Attributions	Autres conditions
Bureau	Décembre 2015	Montage d'opérations non stratégiques et n'ayant pas une incidence financière importante	Montant maximum de 20 000 €
Bureau	Décembre 2015	Reconduction d'actions avec budget précis	
Bureau	Décembre 2015	Soutien financier sous forme de cotisation ou de subvention	30 % de la somme demandée, plafonnée à 1 500 € concernant les domaines d'activité de la C.C.I.
Bureau	Décembre 2015	Désignation Conseiller Technique	
Bureau	Décembre 2015	Avis sur la désignation des représentants de la Chambre auprès des instances et organismes extérieurs	En cas d'urgence, délégation de compétence au Président après avis du Bureau
Bureau	Décembre 2015	Tarification des prestations relevant de l'administration et du fonctionnement de la Chambre »	